



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels 1 ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Gilles CHAFFANJON Tél : 01.49.55.52.72 Fax : 01.49.55.56.17 Réf. Interne : Réf. Classement :</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/N2003-2021 Date : 01 AVRIL 2003</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate.

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

Annule et remplace :

à

Date limite de réponse :

Messieurs les Directeurs régionaux
de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexes : 6

Objet : Baccalauréat professionnel «Gestion et conduite de chantiers forestiers» : précisions sur la formation en milieu professionnel, les épreuves E1, E6 et E7 et le cadrage du CCF.

Bases juridiques : Décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié (création des baccalauréats professionnels) ; arrêté du 15 mars 1999 (clauses types des conventions de stage) ; arrêté du 25 juillet 1995 (sur le CCF) ; arrêté du 30 juillet 2002 relatif au programme du baccalauréat professionnel «Gestion et conduite de chantiers forestiers».

Résumé : Instructions complémentaires relatives à la formation en milieu professionnel, aux épreuves E1, E6 et E7 et diffusion des grilles d'aide à l'évaluation des épreuves E6 et E7

MOTS-CLES : EVALUATION CCF STAGE BAC PRO GESTION ET CONDUITE DE CHANTIERS FORESTIERS

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés 	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de définir les modalités de formation en milieu professionnel des candidats préparant le baccalauréat professionnel "Gestion et conduite des chantiers forestiers".

Elle modifie pour l'épreuve n°1, en ce qui concerne le baccalauréat professionnel « Gestion et conduite de chantiers forestiers » la note de service NS n° 2114 du 18 septembre 1996.

Elle apporte également des précisions sur les épreuves E6 et E7.

Cette note de service comporte 6 annexes.

- Annexe I : évaluation du document écrit pour l'épreuve E 6 « milieu professionnel », grille d'aide à l'évaluation,
- Annexe II : évaluation de la soutenance orale pour l'épreuve E 6 « milieu professionnel », grille d'aide à l'évaluation,
- Annexe III : instructions complémentaires relatives aux différentes capacités à évaluer dans l'épreuve E 6
- Annexe IV : récapitulatif des CCF de l'épreuve E 7
- Annexes V et VI : grilles d'aide à l'évaluation pour l'épreuve E7 (candidats ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation)

LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

ORGANISATION DES SEQUENCES

14 à 16 semaines, dont 12 prises sur la période scolaire, sont prévues pour la formation en milieu professionnel.

Ces semaines s'organisent en plusieurs séquences. Elles doivent être en cohérence avec la formation et le projet d'établissement. Leur répartition dans le temps dépend de la progression pédagogique et des impératifs des entreprises et organismes d'accueil.

Elles sont définies de la façon suivante :

- **Une séquence d'une durée minimale obligatoire de 8 semaines, dite "stage principal"** qui s'effectue dans une entreprise ou un organisme de gestion et conduite de chantiers forestiers présentant une dimension suffisante pour disposer d'éléments et de documents techniques, financiers, et comptables permettant l'élaboration d'un diagnostic global.

Cette séquence donne lieu à une production écrite dont la soutenance est le support de l'épreuve ponctuelle n°6.

- **Une séquence d'une durée comprise entre 2 et 4 semaines dont l'objectif est d'élargir la connaissance du milieu professionnel.** Ces semaines pourront être effectuées dans une ou plusieurs structures différentes de celle du stage principal, par exemple :

- .une entreprise conduisant une activité en relation avec la gestion et conduite de chantiers forestiers, mais absente dans l'entreprise du stage principal
- .une entreprise conduisant d'autres activités telles que : la production de plants forestiers, le négoce des bois, la transformation et la valorisation des produits d'origine forestière, l'entretien ou la vente de matériels forestiers, l'animation nature sur le thème de l'arbre ou de la forêt, l'arboriculture ornementale, la haie, la DFCI...
- .un propriétaire ou un gestionnaire forestier
- .un exploitant forestier

.../...

- .un artisan ou une industrie utilisateur de bois
- .un organisme de recherche.
- **Une séquence d'une semaine** d'activité collective de type **tournée forestière, voyage d'étude à l'étranger...** est souhaitable.
- **Une séquence d'une durée de 2 semaines** pour des activités collectives consacrées à des **chantiers écoles** pour faire des apprentissages de pratiques adaptées.
- Une **séquence obligatoire** d'une durée **d'une semaine consacrée à l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi.**

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel vise deux objectifs principaux :

1 - L'analyse du fonctionnement et des résultats des organisations mettant en œuvre les travaux forestiers, en rapport avec les modules MP4, MP81, MP82. Ce travail donne lieu à une production écrite dont la soutenance est support de l'épreuve terminale n°6.

2 – La conduite et la gestion de chantiers forestiers. Ces objectifs recourent ceux des modules MP83 et MP87, évalués lors des CCF 3 et 4 de l'épreuve n° 7 par un dossier technique et des fiches d'observation des pratiques professionnelles.

LES ENTREPRISES SUPPORTS DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les entreprises qui accueillent des élèves en stage principal doivent avoir une activité de conduite et gestion de travaux forestiers.

La présence dans ces entreprises d'activités complémentaires telles que la gestion forestière, le négoce ou la transformation des bois peut être intéressante dans la mesure où elles permettent en effet au stagiaire d'avoir une vision plus complète des activités de la filière. Mais l'analyse de l'organisation doit être réalisée par rapport à l'activité de conduite et gestion de travaux forestiers.

L'entreprise d'accueil doit pouvoir assurer l'encadrement du stagiaire et pour cela l'activité de gestion et conduite de chantiers forestiers être suffisamment structurée et permettre au maître de stage de fournir les données technico-économiques, sociales, juridiques et réglementaires nécessaires.

LE SUIVI DES STAGIAIRES DANS LES ENTREPRISES

Il se situe dans le contexte juridique constitué par le décret N° 97-370 du 14 avril 1997 relatif aux conditions d'emplois des jeunes travailleurs, l'arrêté du 15 mars 1999 fixant les clauses type des conventions de stage ainsi que la note de service DGER/POFEGTP N96 N° 2073 du 31 mai 1996 sur les stages dans l'enseignement technique agricole. Ces textes précisent notamment les exigences concernant l'annexe pédagogique pour chaque convention de stage.

Cette annexe est aussi recommandée pour les candidats préparant l'examen par la voie de l'apprentissage.

Chaque séquence fait l'objet d'une préparation. Les principaux travaux que doit réaliser le candidat au cours de la séquence doivent être précisés en accord avec le maître de stage.

DEFINITION DES EPREUVES

E P R E U V E N ° 1 : E X P R E S S I O N M O N D E C O N T E M P O R A I N

Pour les candidats au baccalauréat professionnel « gestion et conduite de chantiers forestiers » bénéficiant du CCF, l'épreuve E1 est composée d'une épreuve terminale (coefficient 3) en deux parties portant sur les modules MG1 (coefficient 2) et MG5 (coefficient 1) et deux CCF portant sur le module MG4 (coefficient 1).

E P R E U V E N ° 6 : L E M I L I E U P R O F E S S I O N N E L

OBJECTIF

Il s'agit de vérifier que le candidat sait utiliser les méthodes et outils présentés au cours de la formation pour analyser le fonctionnement d'une organisation mettant en œuvre des travaux forestiers et pour formuler des éléments de diagnostic (économique, technique, environnemental et relatif à la sécurité).

L'épreuve concerne les modules MP4, MP81 et MP82 et les disciplines qui y concourent : sciences économiques et techniques forestières.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation

Il s'agit de la combinaison d'une épreuve ponctuelle et d'un CCF.

1. L'épreuve ponctuelle

1.1. Définition

L'épreuve ponctuelle est une épreuve orale qui s'appuie sur un document écrit.

Ce document est réalisé par le candidat à l'issue du stage principal, à partir des informations qu'il a collectées, des observations qu'il a réalisées et de l'expérience qu'il a vécue.

Le document écrit rend compte du fonctionnement d'une organisation dans son environnement et de la mise en œuvre des chantiers forestiers représentatifs de l'activité de celle-ci. Le candidat doit s'attacher à décrire et analyser ce qui fait l'originalité de la situation étudiée. Il mettra notamment en rapport les pratiques observées et le contexte de leur mise en œuvre.

.../...

Il ne s'agit pas d'évoquer une somme d'éléments à visée simplement descriptive mais de relever ceux qui éclairent la manière et les conditions dans lesquelles sont conduits les chantiers et réalisées les activités au sein de l'organisation : mise en évidence d'atouts et de contraintes, de points forts et de points faibles, des conditions d'insertion dans l'environnement, de la prise en compte de la sécurité des personnes.

Le candidat doit en particulier présenter :

- les atouts et les contraintes économiques, juridiques, sociales, environnementales et en matière de sécurité qui influent sur le fonctionnement de l'organisation,
- les choix techniques et économiques dans la mise en œuvre des chantiers,
- les points forts et les points faibles dans la réalisation des chantiers.

1.2. Déroulement de l'épreuve

Elle se déroule en deux temps successifs :

- un exposé oral : le candidat dispose de 10 minutes au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé ;
- un entretien avec le jury : un entretien de 20 minutes au maximum porte sur l'exposé précédent et sur le document écrit.

1.3. Evaluation

Le jury est constitué d'un enseignant de sciences et techniques économiques et d'un enseignant de sciences et techniques forestières.

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 2. Elle est constituée de 2 évaluations :

- la première, sur 20 points, a trait au document écrit. Elle est réalisée par les deux examinateurs qui mettent, avant l'audition du candidat, une note non révisable,
- la seconde, sur 40 points, a trait à la soutenance orale du candidat. Elle est réalisée par les deux examinateurs

Les examinateurs établissent alors la note d'ensemble sur 60 points.

La notation de chacune des capacités évaluées est effectuée en points entiers.

L'évaluation est faite à partir des grilles nationales critériées ci-jointes (annexe I & II). Ces grilles doivent être connues des candidats avant le début de l'épreuve.

2 Le contrôle en cours de formation

2.1. Définition et déroulement

Il s'agit d'une épreuve écrite de 2 h 30 qui vise à évaluer les compétences des modules MP81 et MP82.

Elle doit permettre au candidat de mobiliser ses connaissances de l'économie et du cadre juridique de l'activité forestière (MP81) et d'utiliser les outils de gestion de l'entreprise (MP82).

Elle s'appuie sur des documents et comporte obligatoirement une partie correspondant à un cas concret d'entreprise de travaux forestiers. Ce cas concret peut servir de support à l'ensemble du CCF dès lors qu'il permet de formuler des questions visant à tester l'acquisition de compétences relatives au module MP81.

2.2. Evaluation

La part de chaque module dans l'évaluation doit être appréciée au regard du poids horaire de chacun des modules.

Ce CCF est affecté d'un coefficient 1.

Les candidats ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation

Ces candidats passent uniquement l'épreuve ponctuelle terminale, celle-ci est affectée d'un coefficient 3.

EPREUVE N°7

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les candidats bénéficiant du contrôle en cours de formation

Le CCF 1 (coefficient 0,5)

L'épreuve comporte 2 parties chacune de coefficient 0,25 :

1^{ère} partie : une identification des végétaux forestiers et de leurs ennemis, à partir d'échantillons ou sur le terrain, à diverses périodes du cycle biologique.

2^{ème} partie : un oral à partir d'une production personnelle réalisée par le candidat sur la base de supports concrets (planches d'herbier, échantillons de pathogènes, dégâts, écorces, bois...)

Cette production est élaborée sur un **thème** choisi par le candidat en concertation avec l'enseignant responsable et ayant comme base :

- une essence forestière
- un groupe d'essences (feuillus précieux, essences à croissance rapide...
- un type de peuplement
- autre.

Si la production comporte une partie dossier écrit, celui-ci doit comporter un nombre de pages limité et au maximum 10 pages.

Le thème retenu permet d'aborder de manière transversale les objectifs du MP 83 et l'évaluation des compétences correspondantes.

L'évaluation est réalisée au cours de la 1^{ère} année de formation et porte sur :

- la production personnelle elle-même (pour un tiers des points maximum)
- la prestation orale

.../...

Le CCF 2 (coefficient 0,5)

L'épreuve est pratique et orale, elle est réalisée en situation sur le terrain.

Le candidat doit analyser le site et le peuplement forestier, en déterminer ses caractéristiques qualitatives et quantitatives en vue de la réalisation future d'une intervention. Il présente les techniques retenues pour son exécution et les justifie (travaux de sylviculture, exploitation forestière...)

CCF 3 (coefficient 1)

Cette épreuve orale s'appuie sur un dossier réalisé par le candidat. L'objet de ce dossier est l'analyse de la conduite et de la gestion technique d'un chantier de travaux forestiers ; le chantier analysé est choisi par le candidat parmi ceux réalisés ou observés lors des séquences en milieu professionnel.

L'évaluation est réalisée en deuxième année et est effectuée par un enseignant de sciences et techniques forestières et un professionnel.

CCF 4 (coefficient 0,5)

Ce certificat évalue l'acquisition de compétences professionnelles lors des séquences en milieu professionnel.

Cette évaluation est effectuée à partir d'un carnet de suivi.

Le carnet de suivi contient (au minimum) :

- la liste des tâches possibles déclinées dans le référentiel professionnel et en rapport avec le module MP 87,
- les fiches d'activités,
- une fiche d'évaluation globale.

Les fiches d'activités sont renseignées par la personne chargée de l'encadrement du candidat.

La note est attribuée par les enseignants.

En fin de formation, l'équipe enseignante prend connaissance du dossier de suivi des candidats, évalue les résultats et attribue une note en tenant compte des appréciations qui ont été portées et du degré de maîtrise atteint à l'issue de la dernière séquence en milieu professionnel.

CCF 5 (coefficient 1,5)

1^{ère} partie : Evaluation de la capacité à l'organisation et à la conduite d'un chantier (coefficient 1)

Cette épreuve est pratique avec une restitution qui peut être orale et écrite. Elle est réalisée la deuxième année sur les chantiers organisés par l'équipe pédagogique ou en milieu professionnel.

Le candidat est en situation de pratique explicitée, il doit :

- préparer et organiser le chantier
- participer à la conduite et au suivi du chantier
- réceptionner le chantier ou réaliser un compte rendu de l'avancement des travaux
- rendre compte et réaliser une analyse critique de son action.

Cette épreuve est évaluée par un enseignant de techniques forestières.

2ème partie : Evaluation de la capacité à l'utilisation et / ou à la maintenance d'un engin forestier : automoteur + outil
(coefficient 0,5)

C'est une épreuve de pratique explicitée, réalisée au cours de travaux forestiers, sur les chantiers traités par l'équipe pédagogique ou lors des séquences en milieu professionnel.

Le sujet du candidat est attribué par tirage au sort.

Le candidat doit mettre en œuvre et / ou effectuer des opérations de maintenance des équipements, il est interrogé sur ses pratiques et sur l'influence des caractéristiques des équipements sur l'organisation des chantiers.

Cette épreuve est évaluée par un enseignant de sciences et techniques des équipements.

L'annexe IV résume le cadrage du CCF de l'épreuve n°7.

Les candidats ne bénéficiant pas du contrôle en cours de formation

L'épreuve comporte deux parties :

1^{ère} partie :

Une partie orale, coefficient 1, reposant sur un dossier technique, réalisé par le candidat. Ce dossier présente l'organisation et le fonctionnement d'un chantier obligatoirement réalisé par le candidat lors de ses stages en milieu professionnel et inclut :

- l'organisation d'une phase de débusquage, débardage et vidange des bois (techniques, mode d'organisation, rendement, schémas de vidange...)
- une analyse technique du chantier.

Ce dossier d'un maximum de 10 pages dactylographiées présente obligatoirement en annexe :

- un cahier des charges
- un plan de situation légendé
- des éléments techniques sur le matériel utilisé (en particulier notices des automoteurs et outils).

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé oral : le candidat dispose de 10 minutes au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé ;
- un entretien avec le jury : un entretien de 20 minutes au maximum porte sur l'exposé précédent et sur le document écrit.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques professionnelles.

2^{ème} partie :

Une partie pratique et orale, coefficient 3, réalisée sur le terrain.

Elle comporte sur un site :

- l'analyse du peuplement (identification des végétaux, ennemis, caractéristiques qualitatives et quantitatives, des mesures dendrométriques sont à effectuer)
- la reconnaissance du chantier, ses atouts et contraintes
- l'organisation et la conduite d'un chantier

L'épreuve se déroule en trois temps :

- le candidat dispose de 1h30 de temps pour la préparation de l'analyse du site et de l'organisation du chantier
- il la restitue sous forme d'un exposé de 10 minutes maximum
- un entretien de 20 minutes maximum porte sur l'exposé et la situation proposée.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques professionnelles et un professionnel.

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE

ANNEXE I

Bac professionnel «gestion et conduite de chantiers forestiers »

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE E6
« MILIEU PROFESSIONNEL »
PREMIERE PARTIE, EVALUATION DU DOCUMENT ECRIT

NOM :

Prénom :

Session :

DATE

N° de JURY :

Titre du document :

Capacités	Observations	Note
C1 – construire selon un plan cohérent, un document clair et lisible bien articulé avec ses annexes (20 pages + annexes et un résumé d'une page)		/5
C2 – Analyser le fonctionnement de l'organisation dans son environnement et l'activité de travaux forestiers dans l'organisation		/4
C3 – Analyser la gestion des chantiers forestiers		/6
C4 – Formuler des éléments de diagnostic sur la mise en œuvre des chantiers forestiers		/5
TOTAL POUR L'ECRIT		/20

Observations principales :**Nom, prénom et signature des enseignants**

.../...

ANNEXE II

Bac professionnel «gestion et conduite des chantiers forestiers »

**GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE E6
« MILIEU PROFESSIONNEL »
DEUXIEME PARTIE, SOUTENANCE ORALE (DUREE : 30 MINUTES)**

NOM :

Prénom :

Session :

DATE

N° de JURY :

TITRE DU DOCUMENT :

Capacités	Observations et commentaires des examinateurs	Note
C5 – présenter en 10 minutes au maximum les points essentiels de l'analyse et du diagnostic effectués		/10
C6 – Argumenter et débattre avec le jury sur les points traités dans le cadre des capacités C2, C3 et C4: <ul style="list-style-type: none"> - compréhension des questions - degré d'appropriation de la situation étudiée - pertinence des arguments développés - utilisation des acquis de formation 		/30
TOTAL POUR LA SOUTENANCE ORALE		/40
NOTE DE L'EPREUVE E6 EN POINTS ENTIERS (PREMIERE ET DEUXIEME PARTIE)		/20

Observations principales :**Nom, prénom et signature des examinateurs**

.../...

ANNEXE III

**INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRE RELATIVES AUX
DIFFERENTES CAPACITES A EVALUER DANS L'EPREUVE E6**

C1 : capacité à construire, selon un plan cohérent, un document clair et lisible, comportant une bonne articulation entre le texte et les annexes (20 pages dactylographiées + annexes et résumé de 1 page au maximum)

La lisibilité du document suppose l'usage d'un français correct, une maîtrise satisfaisante de l'orthographe et l'utilisation d'un vocabulaire adapté. Un plan cohérent ne signifie pas un plan type mais une organisation du document permettant une lecture aisée et faisant apparaître les liens existant entre les différents aspects développés.

La clarté du document peut être obtenue par une présentation de qualité, par l'attention apportée à la pagination reprise dans le sommaire et par des annexes référencées dans le texte.

Tout document joint en annexe doit mentionner sa source. En outre ce document doit être référencé dans le corps du texte : une annexe n'est acceptable que si elle est utile lors de la lecture de celui-ci.

C2 : Capacité à analyser le fonctionnement de l'organisation dans son environnement et l'activité de travaux forestiers dans l'organisation

L'analyse du fonctionnement de l'organisation a pour objet principal de rassembler les éléments nécessaires à l'élaboration du diagnostic.

Elle prend appui sur les éléments suivants :

- l'étude de l'organisation (moyens de production, travail, conduite des activités, pratiques mises en œuvre, résultats techniques, économiques, situation de la trésorerie, perspectives d'évolution)
- son insertion dans son environnement.

Elle permet d'identifier des atouts et des contraintes et aboutit à une présentation du fonctionnement de l'entreprise et de ses relations avec l'environnement proche.

C3 : Capacité à analyser la gestion des chantiers forestiers

L'analyse de la mise en œuvre des chantiers a pour objectif principal de rassembler les éléments nécessaires à l'élaboration du diagnostic.

Elle prend appui sur l'étude d'au moins deux chantiers et prend principalement en compte les éléments suivants :

- gestion économique et technique du chantier,
- organisation du travail et de la sécurité des personnes,
- relation avec l'environnement.

Elle permet d'identifier des atouts et des contraintes et aboutit à une présentation de la mise en œuvre des chantiers en relation avec l'environnement.

C4 : Capacité à formuler des éléments de diagnostic sur la mise en œuvre des chantiers forestiers

Le diagnostic s'appuie sur l'analyse du fonctionnement de l'organisation et des chantiers forestiers.

Il est construit, en termes de points forts et de points faibles, à partir de diagnostics partiels portant sur :

- la gestion économique et financière,
- la gestion du travail et des équipements,
- la gestion technique et économique des prestations,
- la mise en œuvre et la prise en compte de la sécurité,
- la relation avec l'environnement .

Ce travail ne peut être exhaustif (il ne s'agit pas d'une expertise) : le candidat retient les aspects qui lui paraissent les plus importants et justifie ses choix.

A partir des points forts et des points faibles identifiés, il émet des hypothèses sur le fonctionnement, à partir principalement des modalités de la conduite des chantiers, quant à sa cohérence, son adaptabilité et sa durabilité.

En aucun cas, il n'est demandé de réaliser un projet d'amélioration.

C5 : capacité à présenter en 10 minutes au maximum les points essentiels de l'analyse et du diagnostic effectués

Pour que cette capacité soit atteinte de manière satisfaisante, le candidat doit :

- construire un exposé cohérent sur des aspects essentiels de l'étude et ses conclusions,
- gérer le temps global de l'exposé,
- utiliser des moyens d'expression et de communication adaptés.

C6 : capacité à argumenter et débattre avec le jury en s'appuyant sur ses connaissances et la situation étudiée (20 minutes)

A l'occasion du débat qui suit la présentation du document et ceci dans le cadre des aspects traités en lien avec les capacités C2, C3 et C4, le jury doit évaluer :

- la qualité d'écoute et de compréhension des questions posées,
- le degré d'appropriation par le candidat de la situation étudiée qu'il a présentée dans le document écrit et lors de la soutenance,
- la nature et la pertinence des arguments développés et la manière dont ils permettent au candidat de justifier les analyses conduites et les conclusions auxquelles il aboutit,
- l'utilisation des acquis de la formation pour poursuivre à la demande du jury, une réflexion qui apparaît incomplète dans son document ou son exposé.

Remarques:**- relative aux capacités C5 et C6**

Les périodes de formation en milieu professionnel constituent des situations de formation professionnelle essentielles. Le stage place les candidats dans des situations différentes tant du point de vue des caractéristiques et de l'environnement des organisations que des conditions de collecte de l'information. La soutenance orale qui compte pour les 2/3 de la note est l'occasion de tenir compte de cette diversité. Les examinateurs distingueront, notamment, ce qui est dû aux carences du candidat de ce qui est dû aux contraintes du stage.

Le respect des durées fixées, tant pour l'exposé que pour la discussion, est impératif pour assurer l'égalité de traitement des candidats.

- relative aux capacités C2, C3 et C4

L'ordre de ces capacités ne doit pas nécessairement être assimilé à un plan type du document écrit. Le candidat choisit le plan qui lui paraît le mieux adapté à la situation étudiée.

ANNEXE IV

Bac professionnel «gestion et conduite de chantiers forestiers »

RECAPITULATIF DES CCF de l'épreuve E7

	CCF 1	CCF 2	CCF 3	CCF 4	CCF 5
Compétences évaluées	Identification des végétaux forestiers et de leurs ennemis ; présentation des exigences écologiques	Maintenir, améliorer, reconstituer ou créer un espace boisé d'origine naturelle ou artificielle	Conduite et gestion technique d'un chantier de travaux forestiers	Dossier de suivi de la formation en milieu professionnel	Organisation et conduite de chantiers forestiers et utilisation d'un engin forestier
Module	MP 83	MP 87	MP 87	MP 87	MP 87
Nature	En deux parties : 1-pratique (échantillons ou sur le terrain) 2-dossier technique + oral	Pratique sur le terrain	Oral à partir d'un dossier technique	A partir des fiches d'observation des travaux réalisés lors des séquences en milieu professionnel	En deux parties : 1-pratique explicitée en organisation de chantier 2 pratique explicitée en utilisation d'engin forestier
Coefficient	Partie 1 : 0,25 Partie 2 : 0,25	0,5	1	0,5	Partie 1 : 1 Partie 2 : 0,5
Période conseillée	1 ^{ère} année Pratique à diverses périodes du cycle biologique	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	2 ^{ème} année	2 ^{ème} année
Evaluateurs	Sciences et techniques forestières	Sciences et techniques forestières	1 enseignant de sciences et techniques forestières + 1 professionnel	Bilan réalisé par enseignants responsables du suivi Participation du professionnel responsable	Partie 1 : 1 enseignant de techniques forestières Partie 2 : 1 enseignant de sciences et techniques des équipements

ANNEXE V

Bac professionnel «gestion et conduite des chantiers forestiers»

**GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE PONCTUELLE
E7 (candidats hors CCF)
« PRATIQUES PROFESSIONNELLES »**

PREMIERE PARTIE, ORAL DE 20 MN SUR LE DOSSIER TECHNIQUE

NOM :

Prénom :

Session :

DATE

N° de JURY :

Capacités	Critères communs aux 4 capacités	Note	Observations
1 –Présentation du chantier et de son contexte	Pertinence du raisonnement et des réponses	/5	
2 – Interpréter des documents techniques	Mobilisation des références	/4	
3 – expliquer une décision et ses modalités de mise en œuvre	Valorisation du vécu professionnel	/5	
4 – Argumenter sur d'autres choix possibles	Qualité de l'expression richesse et précision du vocabulaire	/6	
TOTAL POUR L'ORAL		/20	

Observations principales :**Nom, prénom et signature des examinateurs**

.../...

ANNEXE VI

**GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION POUR L'EPREUVE PONCTUELLE
E7 (candidats hors CCF)
« PRATIQUES PROFESSIONNELLES »
DEUXIEME PARTIE, PRATIQUE ET ORALE COMPORTANT DES
RESTITUTIONS ECRITES (DUREE : TRENTE MINUTES)**

NOM :

Prénom :

Session :

DATE

N° de JURY :

SUJET posé :

Capacités	Critères communs aux 4 capacités	Note	Observations
1 Reconnaissance du site, des végétaux et description du peuplement	Pertinence du raisonnement et des réponses	/6	
2 Présentation du chantier dans son contexte, en déduire ses atouts et contraintes	Mobilisation des références	/4	
3 – expliquer une décision d'organisation et ses modalités de mise en œuvre	Valorisation du vécu professionnel	/5	
4 – Argumenter sur d'autres choix possibles	Qualité de l'expression richesse et précision du vocabulaire	/5	
TOTAL POUR L'ORAL		/20	

Observations principales :**Nom, prénom et signature des examinateurs**

.../...